SOCIÉTÉ ANONYME DES PRODUITS CÉRAMIQUES DE S^T. RÉMY-CHIMAY

(BELGIQUE)

ALBUM

DES CARRELAGES CÉRAMIQUES FINS A DESSINS INCRUSTÉS

The Winterthur Library

Gift of

Harwood Johnson

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
LYRASIS Members and Sloan Foundation

http://www.archive.org/details/albumdescarrelag00soci

Société Anonyme des Produits Céramiques de St-Remy lez-Chimay (Belgique)

Directeur : Paul RAQUET, Ingénieur

Adresse télégraphique : **Céramico-Chimay**

Téléphone n° 38, à Chimay

MÉDAILLE D'OR
EXPOSITION DE LIÉGE 1905

Agent général : Ferd. DELGOMBE, Père

16, Rue de Hal, 16, à FOREST lez-BRUXELLES

Adresse Télégraphique : **Delgombe-Forest**

Renseignements

Nos carreaux sont en grès-cérame fin, décorés par incrustation et mesurant 0m 15 × 0m 15 de côté environ. Il faut 45 carreaux pour un mètre carré. Ceux de formes hexagonales ont 0m 15 du cercle inscrit environ. Il en faut 51 pour un mètre carré. Un mètre carré pèse approximativement 40 kilos.

Par le choix des matières premières que nous employons, par les soins que nous apportons à la fabrication et la très haute température à laquelle ils sont soumis pour leur cuisson, nos carreaux acquièrent une qualité tout à fait supérieure, une dureté excessive, sont parfaitement vitrifiés, par conséquent non poreux, à surface très lisse, pouvant rayer et couper le verre, faire feu au briquet. Ni les acides, ni les gelées les plus fortes n'ont de prise sur eux. Les taches de graisse n'y laissent pas de trace, leur durée est indéfinie, la dureté de la surface n'étant pas susceptible d'usure. Leur nettoyage et entretien sont des plus faciles. C'est, sans contredit, **le nec plus ultra** des pavements et les carreaux de St-Remy-Chimay peuvent être comparés avec avantage sérieux aux carreaux des meilleures fabriques belges et étrangères

Les nuances des dessins d'incrustation, représentés dans l'album, ne sont qu'approximatives des teintes réelles des carreaux.

Conditions générales des ventes

Les carreaux sont vendus, pris et agréés définitivement, sur wagon ou sur quai à notre **Usine de St-Remy-Chimay.** L'emballage en caisses ordinaires est compté à fr. 0.80 par mètre carré de carreaux emballés. L'emballage en caisses ferrées, pour l'exportation, est compté à raison de **un franc** par mètre carré de carreaux emballés. Nous ne reprenons pas les emballages.

Les expéditions d'un poids supérieur à 500 kilos se font en vrac, sur wagon.

Les marchés conclus et les prix remis verbalement doivent être confirmés. En ce qui concerne les marchandises en magasin, nos propositions de vente sont toujours sous réserve d'invendus. Les prix s'entendent par mètre carré et, sauf stipulation contraire, sont toujours payables en nos bureaux à St-Remy-Chimay à 30 jours, date de l'expédition et sans escompte, en monnaie ayant cours légal en Belgique. Nos dispositions sur les clients ne constituent pas une dérogation formelle à ces conditions.

Les fractions de carreaux en 1/2, 1/3 et 1/5 en teintes unies employées pour complément de surface des pavements, sont comptées au même prix que le fond du carrelage dont elles font partie.

Les renseignements sur les prix de transport sont toujours donnés sans responsabilité de notre part.

Les délais convenus pour les fournitures ne sont pas de rigueur. Un retard dans la livraison ne peut donner lieu à des dommages-intérêts que pour autant qu'il en ait été spécialement stipulé. Dans le cas d'accidents survenus à nos usines, d'arrêt par force majeure ou de non livraison de wagons par le chemin de fer, nos obligations, quant aux termes de livraison, sont suspendues. Toutes contestations judiciaires seront soumises aux Tribunaux de Charleroi.

Société Anonyme des Produits Céramiques de St-Remy lez-Chimay (Belgique)

Projets de carrelages

Nous nous chargeons, sans frais pour l'acheteur, de la confection des plans et projets de pavements. Il suffit de nous envoyer un plan ou croquis avec indications de la forme et des dimensions des places à carreler, en nous indiquant les numéros des dessins choisis.

Il n'est pas nécessaire d'employer toujours, avec les dessins choisis pour le fond d'un carrelage, les bordures qui les accompagnent dans notre album. Chaque client n'a dans le choix de la bordure, que sa préférence à consulter.

Pose

La pose des carreaux se fait sur une aire bien préparée, damée fortement et recouverte d'une couche de sable, pour autant qu'il s'agisse d'un pavement à l'intérieur, mais dès que l'on doit carreler cours, trottoirs ou passages ayant à supporter beaucoup de fatigue, il convient d'établir un bétonnage ou pavage en briques. On doit également en agir de même pour tout pavement à l'extérieur afin d'éviter le soulèvement par les fortes gelées. Si l'on doit carreler sur voutes établies sur poutrelles de fer trop légères, qui produiraient des oscillations ou trépidations, on prendra la précaution indispensable de poser les carreaux à plein bain de mortier de ciment dans les joints. Éviter avec soin les platras dans les remblais formant l'aire à carreler. Leur présence y constatée serait un cas de non responsabilité de l'ouvrier poseur ou de l'entrepreneur du carrelage. La Société garantit l'exécution des ouvrages par des ouvriers poseurs capables et expérimentés. Ces entreprises se font à la journée; au mètre carré ou à forfait selon convention à intervenir. Nous fournissons sur demande le ciment nécessaire à la pose de nos carreaux, même quand cette pose ne nous est pas confiée. Nous ne reprenons pas les toiles qui ne sont d'ailleurs pas facturées. Nous mettons nos ouvriers poseurs, aussitôt que possible, à la disposition des personnes qui nous en font la demande. Elles ont à leur charge : 1° Frais de voyage aller et retour; 2° Le logement et la pension pendant le séjour; 3° Cinq francs par journée de travail de dix heures, en y comprenant les jours de route; 4° Le sable de bonne qualité nécessaire à la fabrication du mortier et à la couche de l'aire à carreler; et 5° Un ouvrier pour aider le poseur.

Nous prions nos clients de vouloir régler le compte de l'ouvrier avant son départ et nous leur saurons gré de mentionner, sur la feuille de route dont il sera porteur, les observations qu'ils auraient à nous faire.

Nettoyage

Après que la pose est terminée, avec joints bien remplis, on procède au nettoyage au moyen de la pierre ponce, grès doux ou brique et du sable pour enlever toute trace de ciment à la surface. Si, à la suite du lavage à l'éponge ou linge, les carreaux restaient ternes étant secs, il y aurait lieu de renouveler le premier nettoyage qui, n'ayant pas été assez énergique, aurait laissé, à la surface des carreaux, une légère couche de ciment. On pourrait à la rigueur, employer l'acide chlorhydrique étendu d'eau, mais avec beaucoup de précaution, à cause de l'effet nuisible de cet acide sur le ciment des joints.

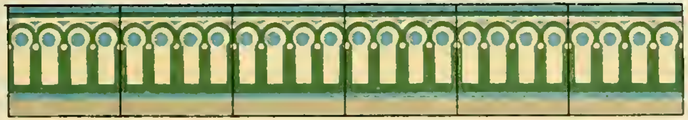
Après que le carrelage est parfaitement propre, on l'entretient par lavage à l'eau chaude avec un peu de savon noir ou préférablement de savon de Marseille qui conserve et ravive même le brillant de la surface des carreaux.

Observation importante

Par l'assemblage de différentes sortes de carreaux, soit dessins avec dessins, dessins avec unis ou unis avec unis, on peut obtenir des effets très heureux et de joli aspect, qui peuvent se multiplier autant qu'on le désire. Ces combinaisons sont à recommander lorsque les surfaces à carreler sont considérables, soit églises, écoles, édifices publics, passages, salles de réunions, théâtres, etc. Sur demande, nous nous chargeons de créer, sans frais pour l'acheteur, ces sortes de combinaisons.



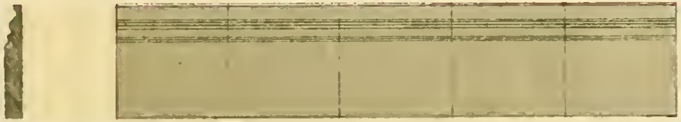
PLINTHE N° 5



PLINTHE N° 5a



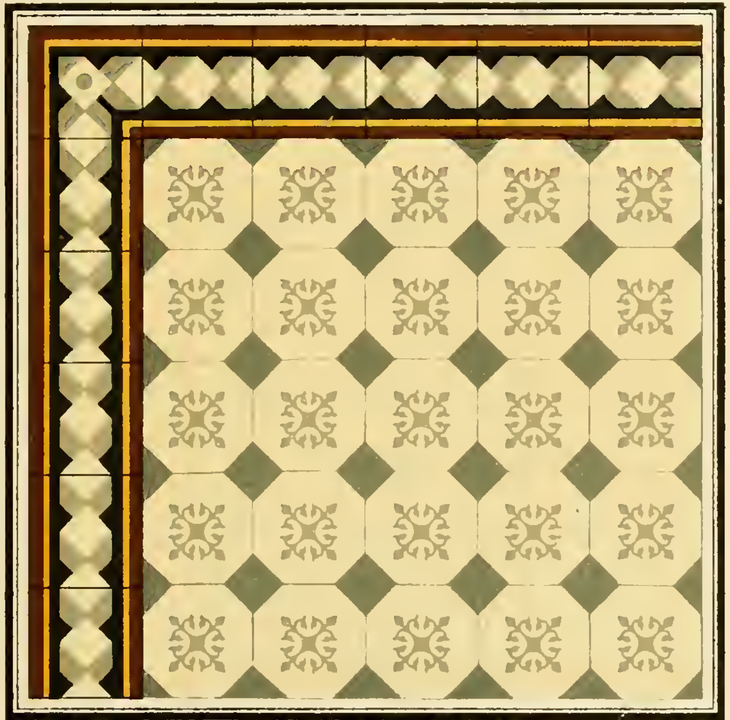
PLINTHE N° 45



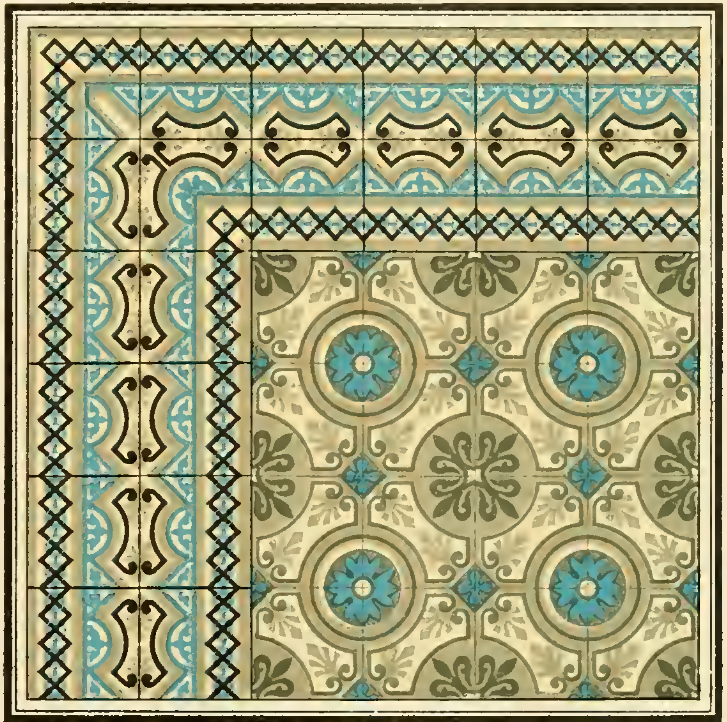
PLINTHE N° 1 UNIE MOULURÉE



Bordure N° 40 — Fond N° 6 octogone



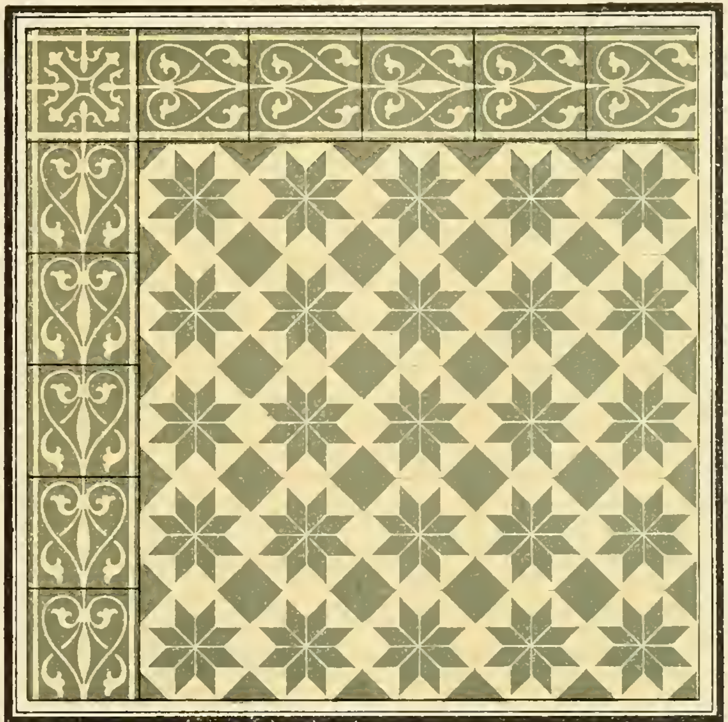
Bord. N° 19 Fond N° 6^A octogone



Bordure N° 39 Fond N° 7



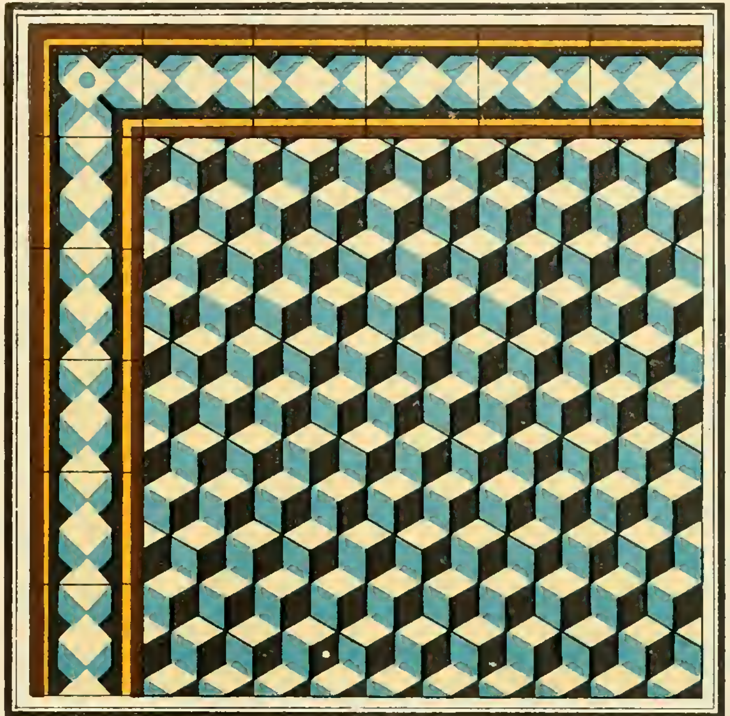
F Nº 2 B. Nº 11 F. Nº 2 Fond Nº 7ᴬ



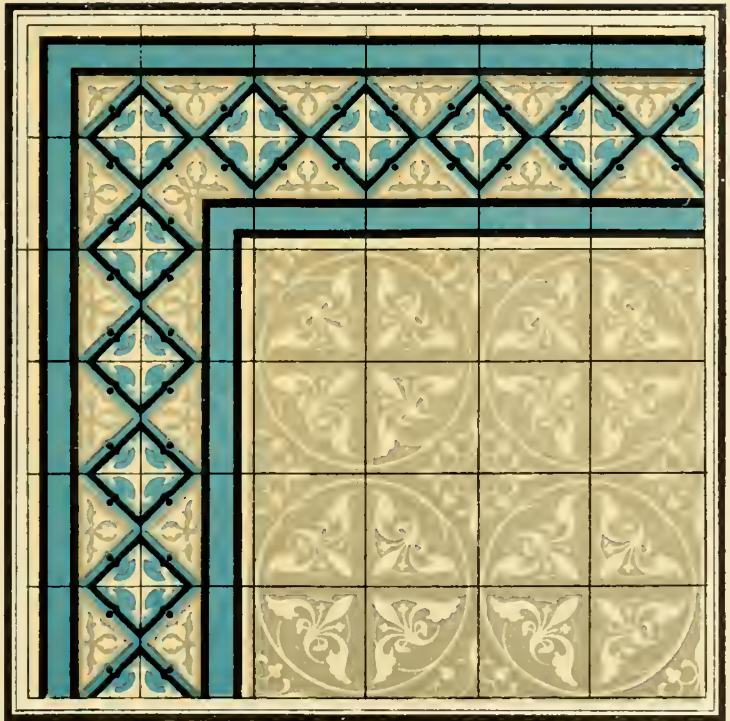
Bord. Nº 11 Fond Nº 8 octogone



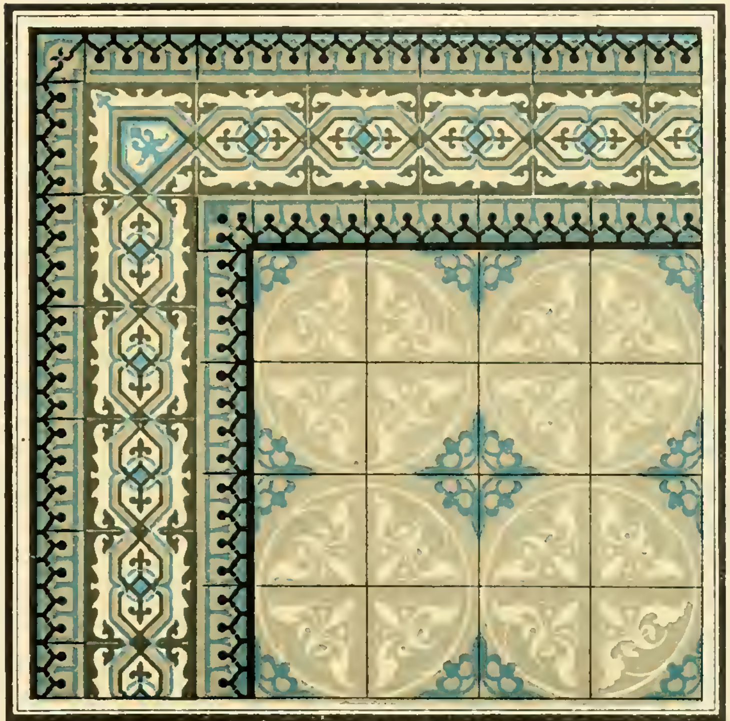
Bordure N° 40 Fond N° 8ᴬ octogone



Bord. N° 19ᴬ Fond N° 9



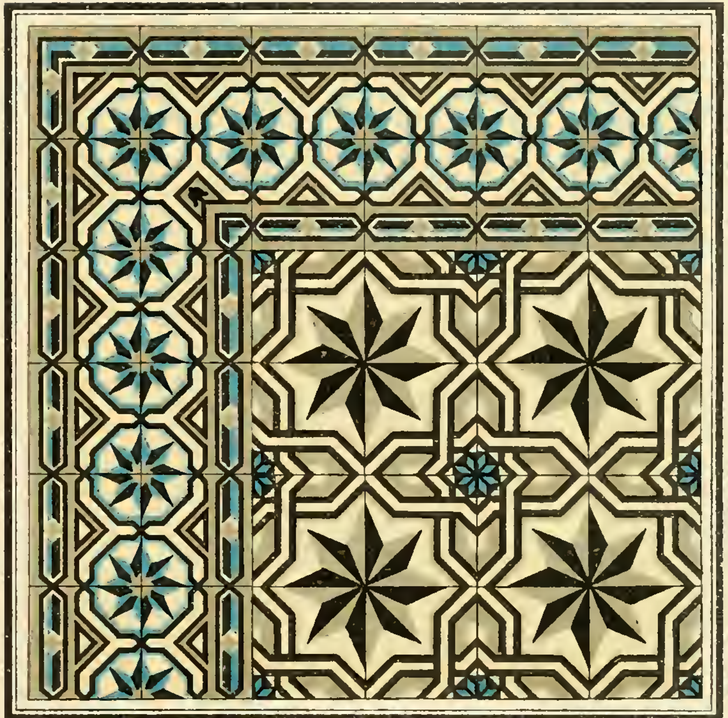
Bord. N° 34A Fond N° 10



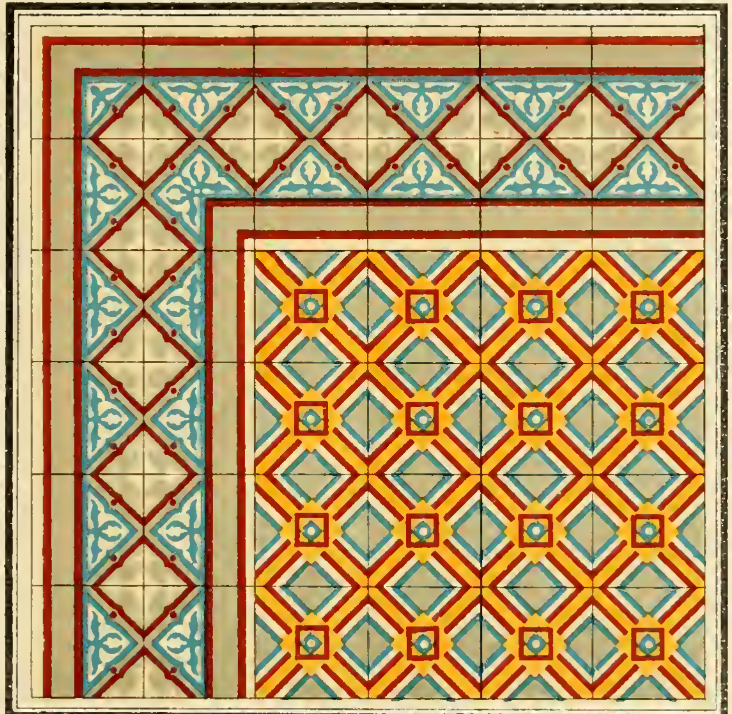
F. N° 4A B. N° 21A F. N° 4A Fond N° 10A



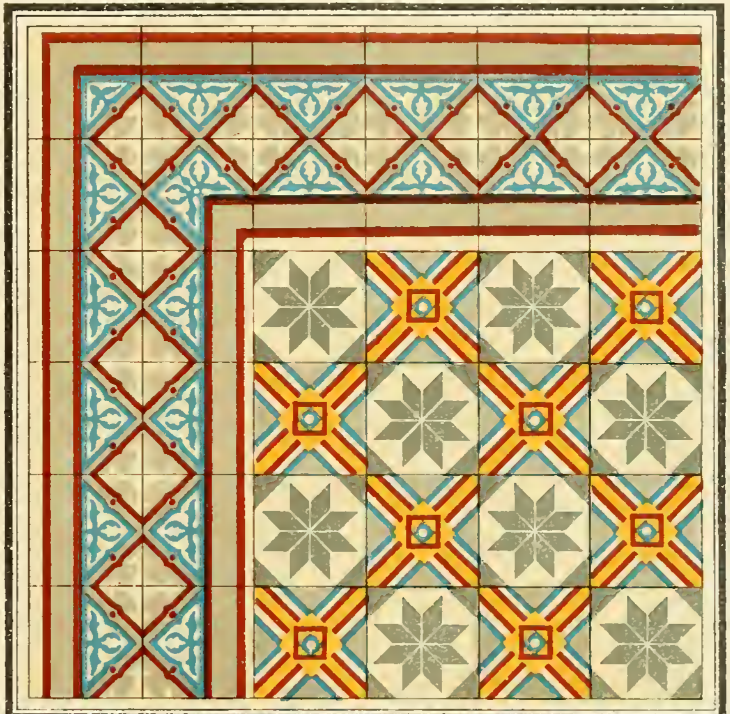
F. N° 2 B. N° 11ᴿ F. N° 2 Fond N° 10ᴿ



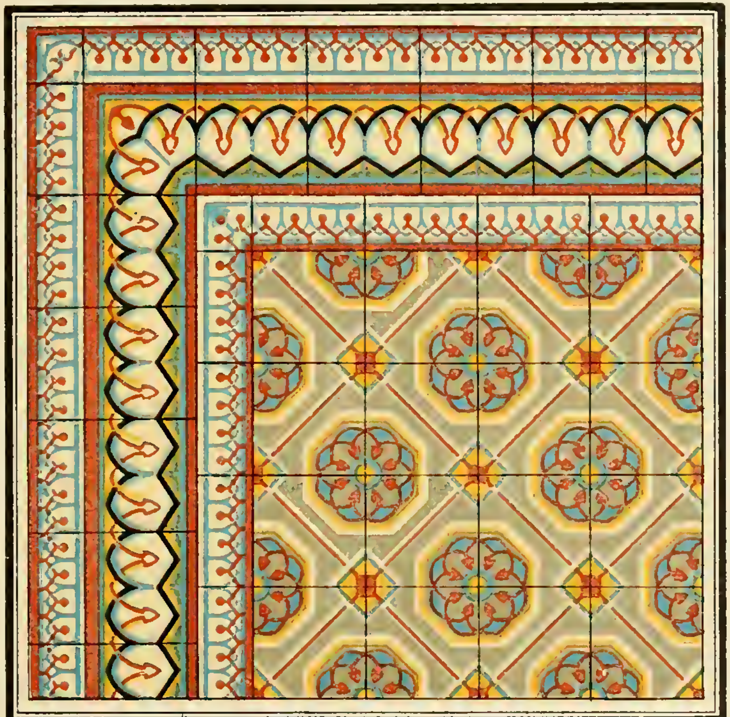
Bordure N° 40 Fond N° 13



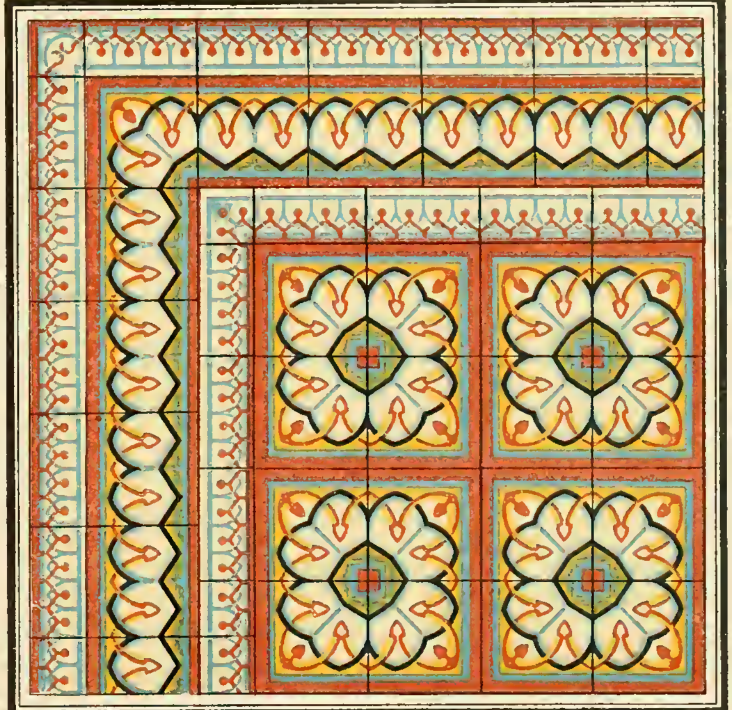
Bordure N° 34 Fond N° 14



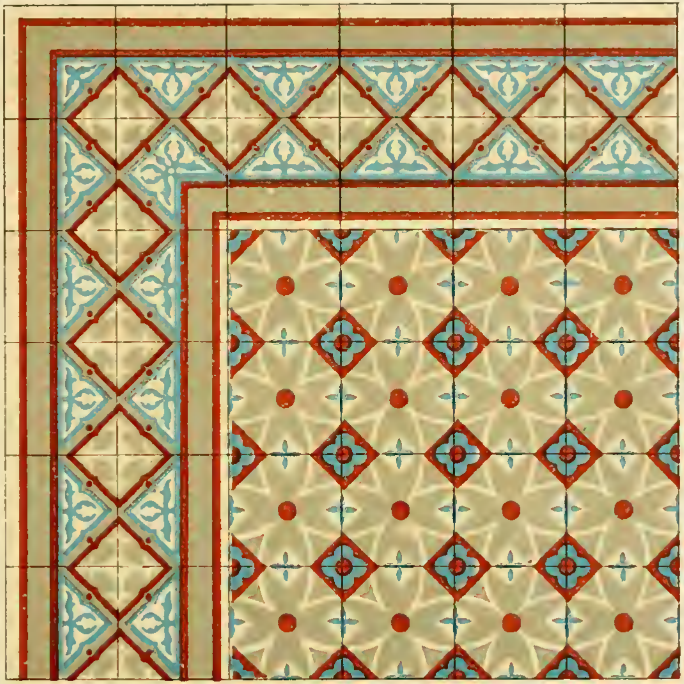
Bordure N° 34 Fond N° 14-8



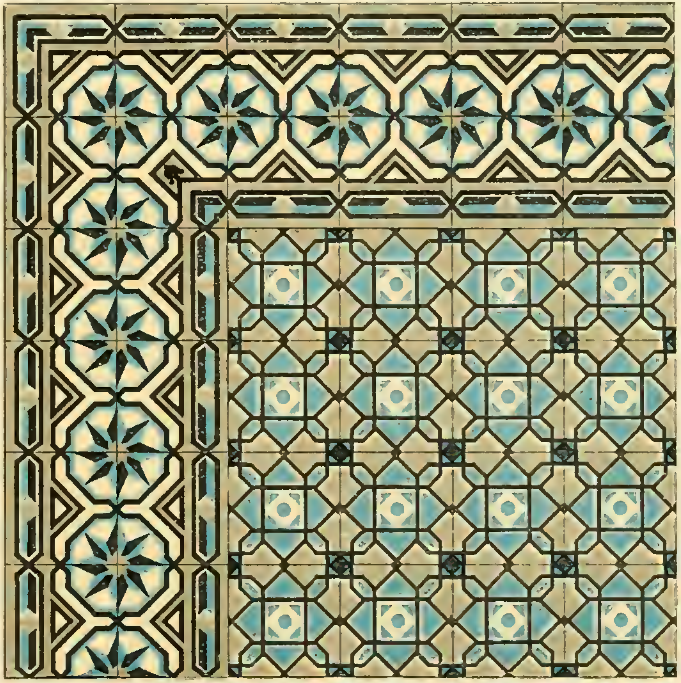
F. N° 4 B. N° 16 F. N° 4 Fond N° 15



F. N° 4 B. N° 16 F. N° 4 Fond N° 17



Bordure N° 34 Fond N° 18



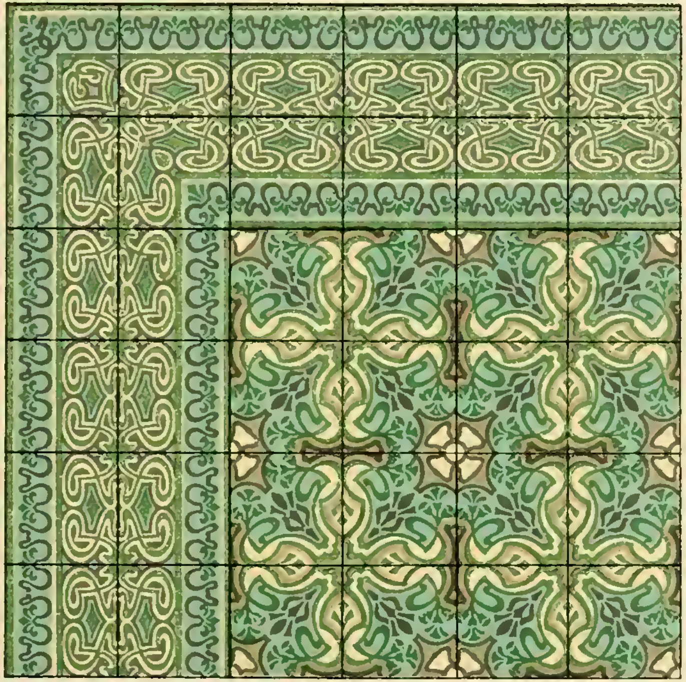
Bordure N° 40 Fond N° 20



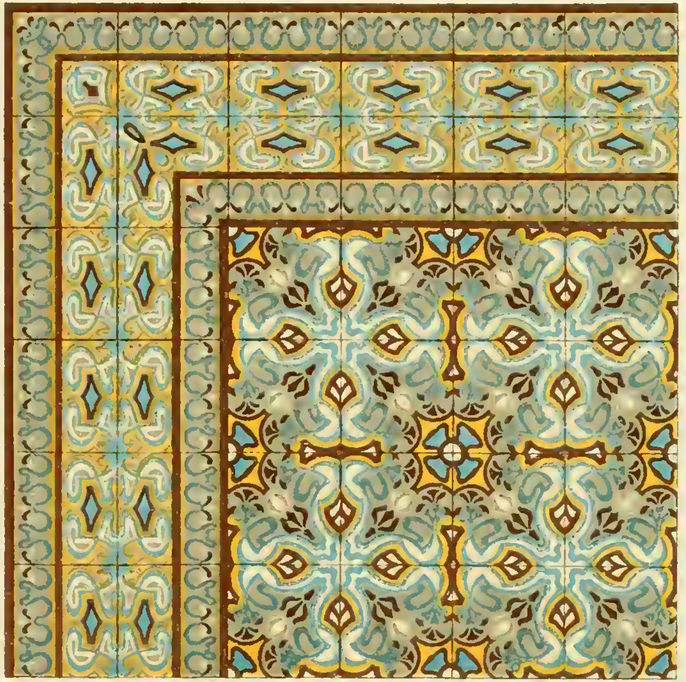
F.Nº4ᴬB.Nº21ᴬF.Nº4ᴬ Fond Nº 22



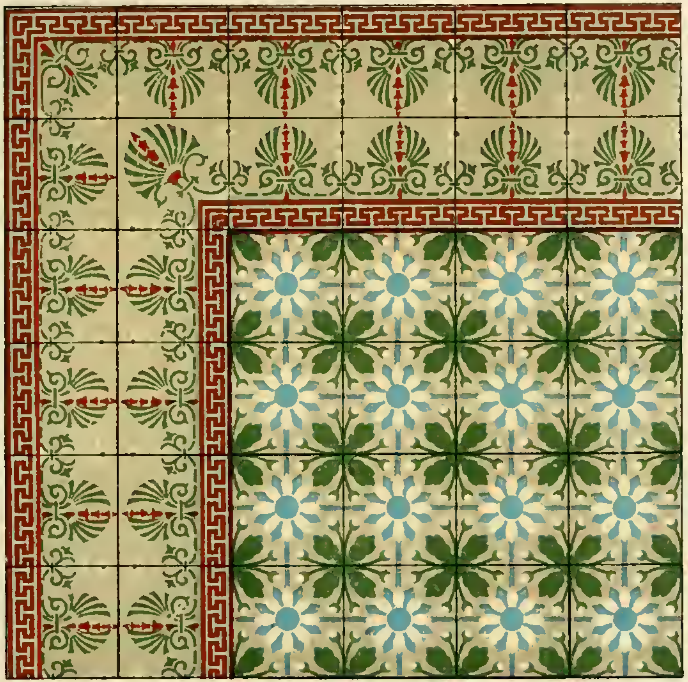
Bordure Nº 40ᴬ Fond Nº 23



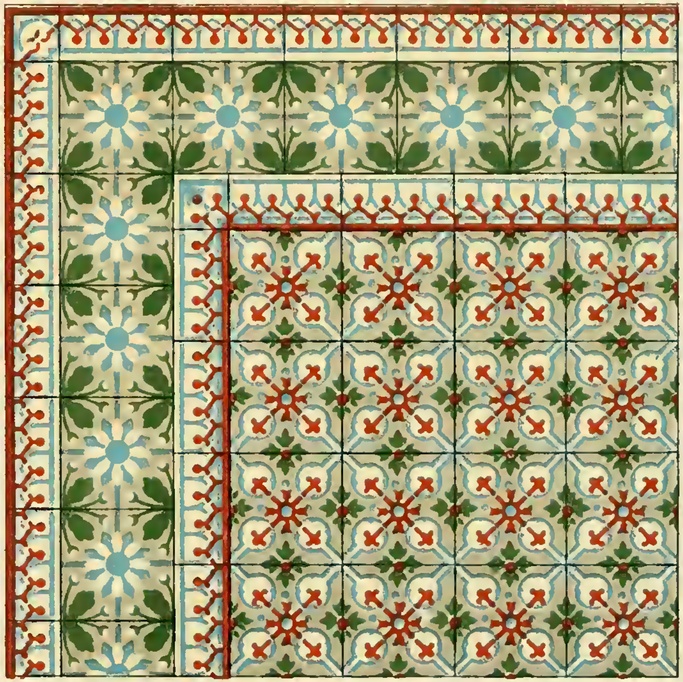
Bordure N° 27 Fond N° 24



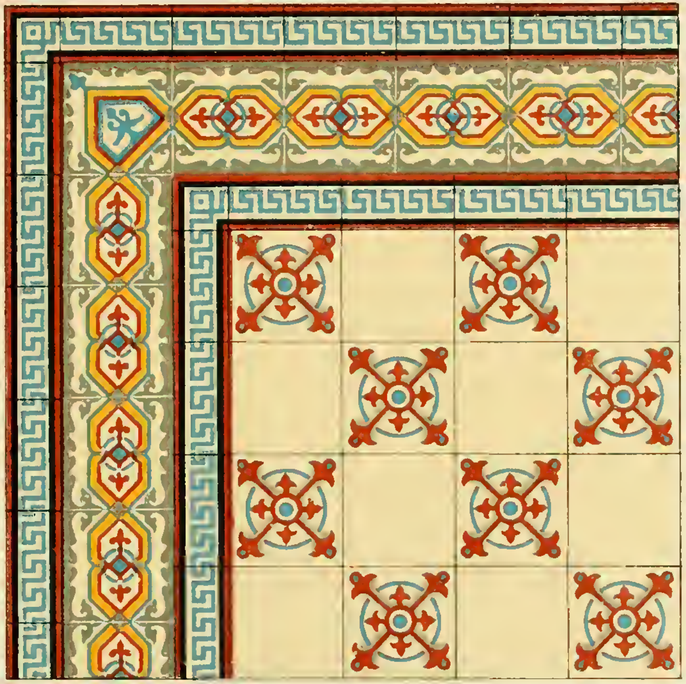
Bordure N° 28 Fond N° 25



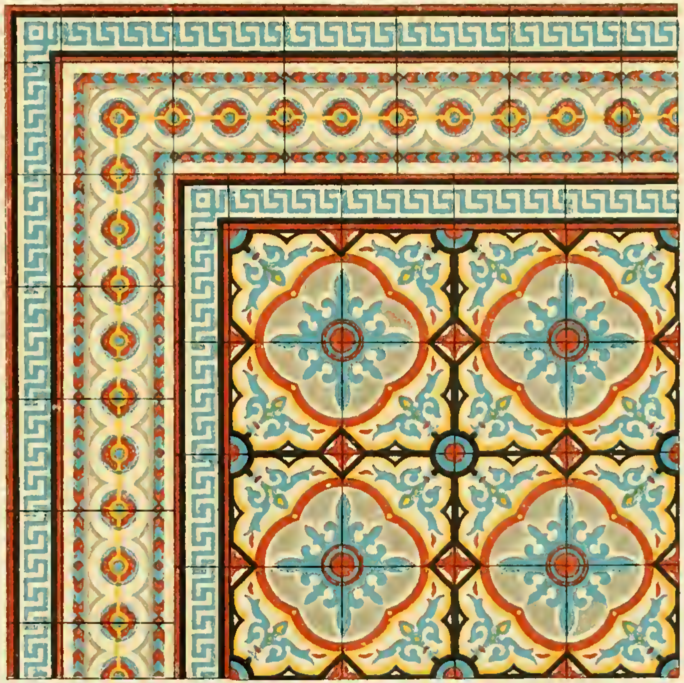
Bordure N° 45 Fond N° 26



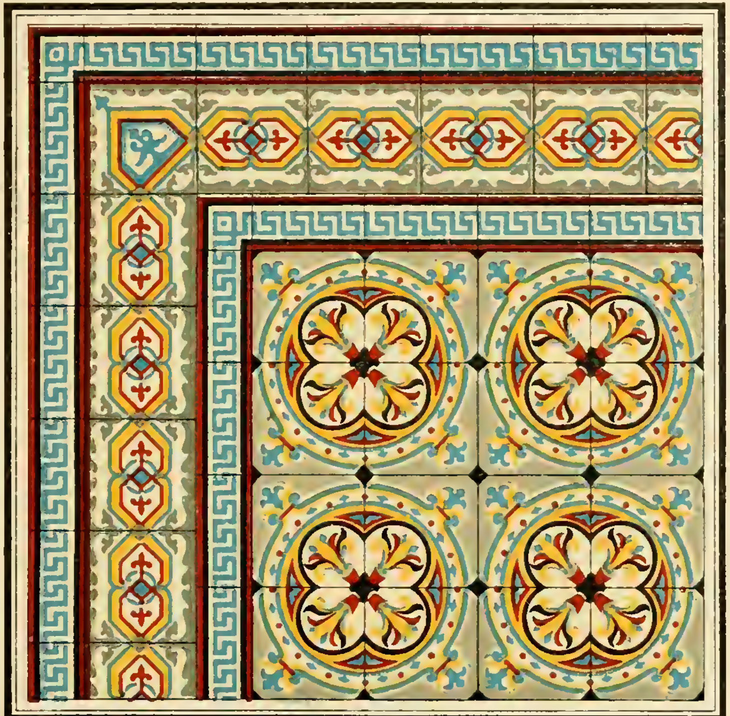
F. N° 4 B. N° 26 F. N° 4 Fond N° 30



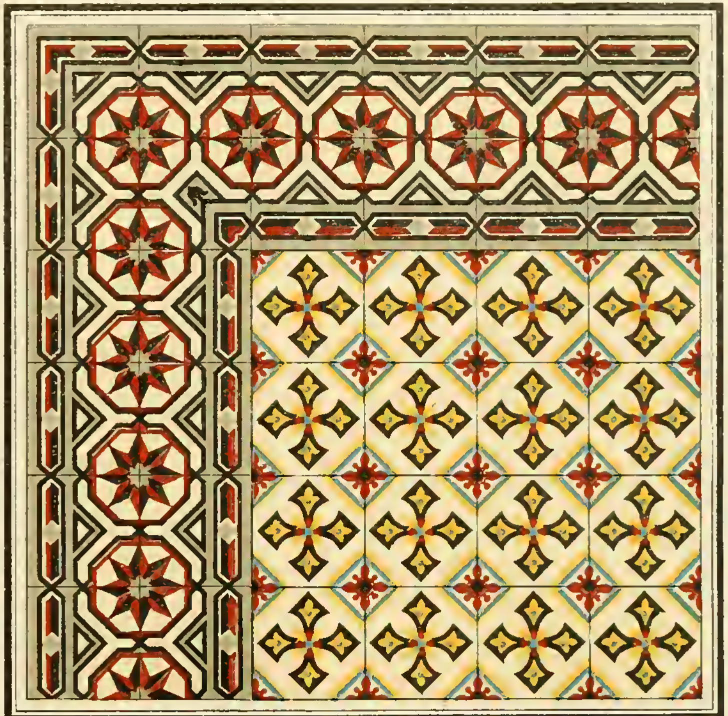
F. Nº 3 B. Nº 21 F. Nº 3 Fond Nº 33 damier



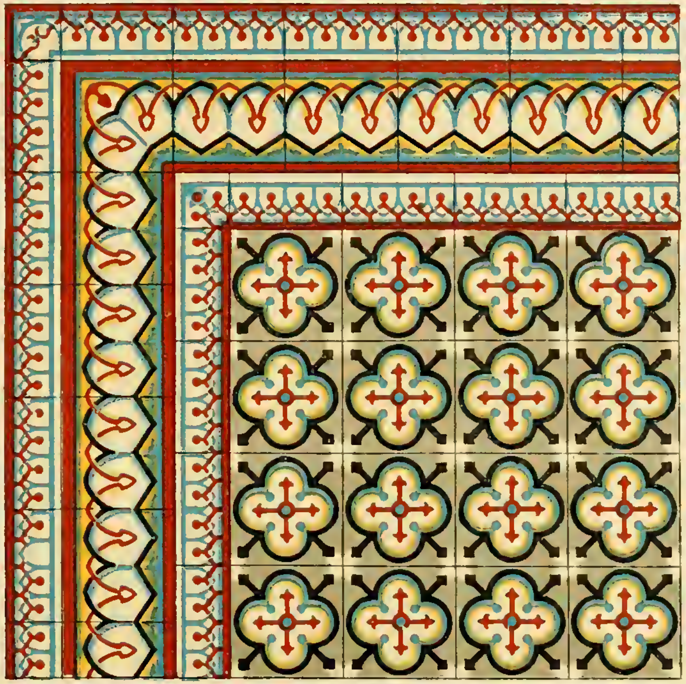
F. Nº 3 B. Nº 31 F. Nº 3 Fond Nº 35



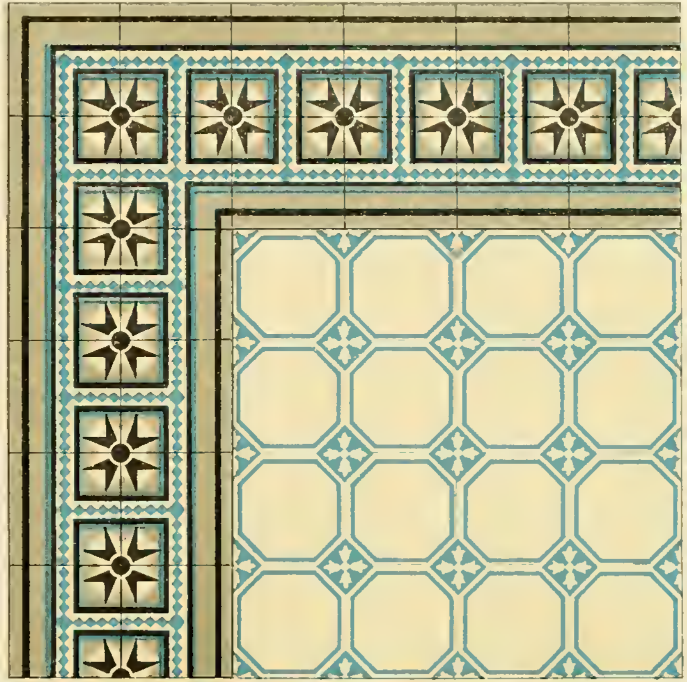
F. N° 3 B. N° 21 F. N° 3 Fond N° 36



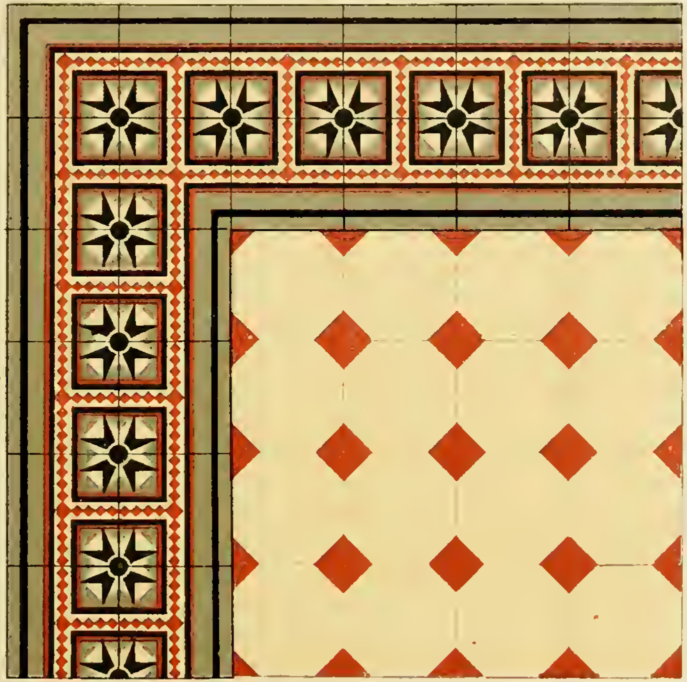
Bordure N° 40A Fond N° 37



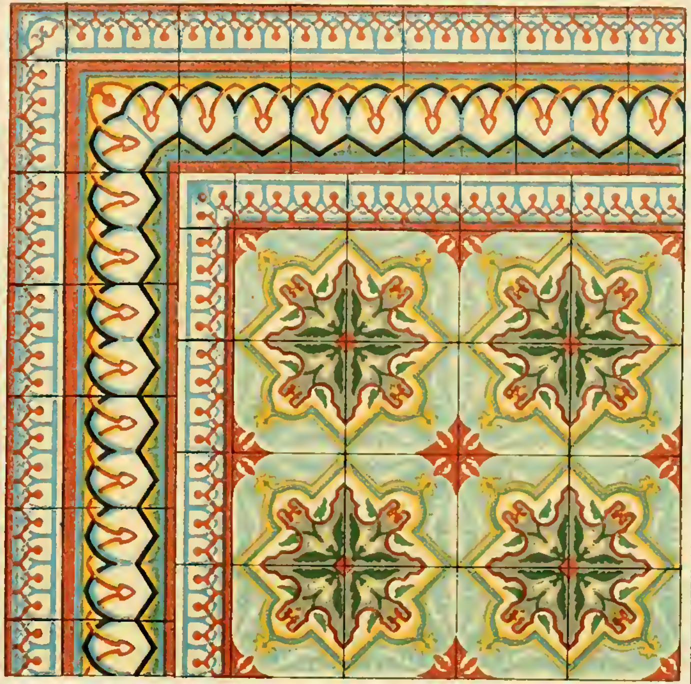
F. Nº 4 B. Nº 16 F. Nº 4 Fond Nº 38



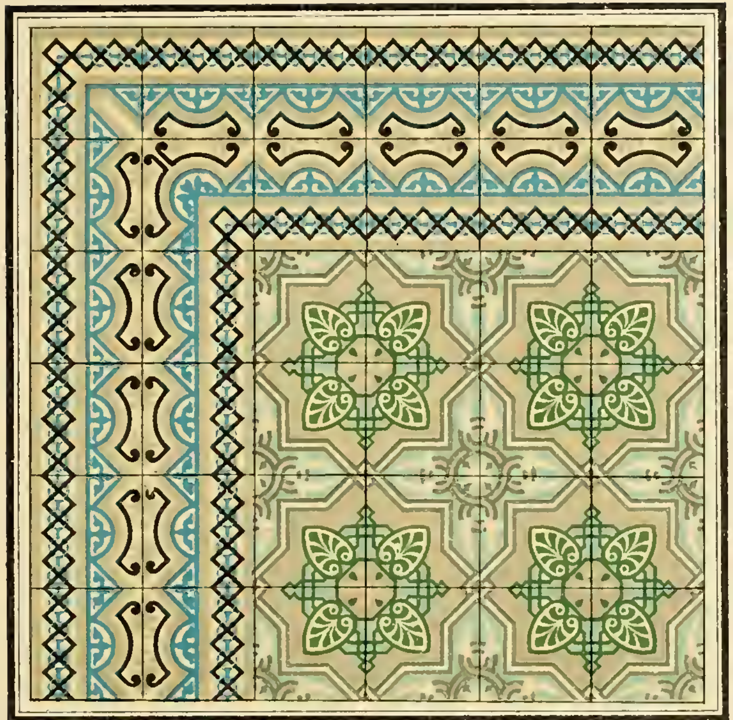
Bordure Nº 29ᴬ Fond Nº 41 octogone



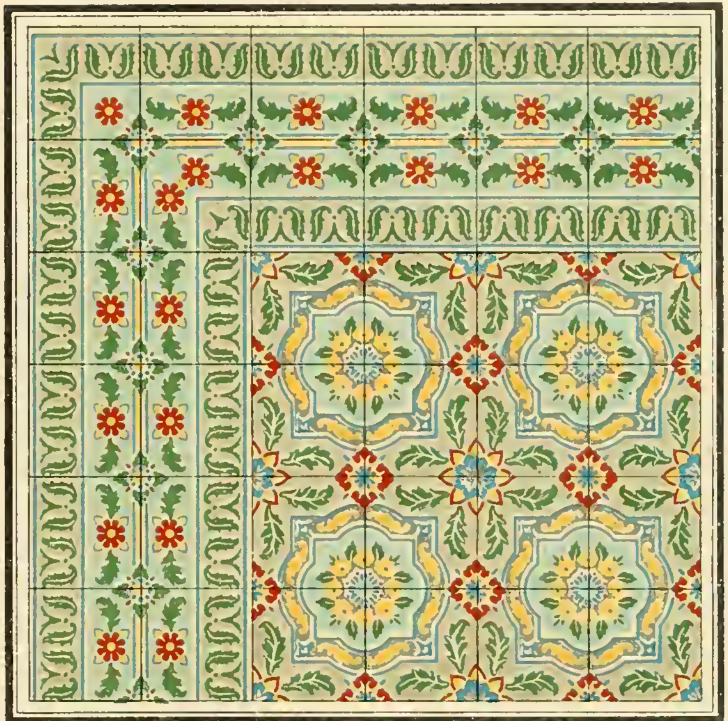
Bordure N° 29 Fond N° 42



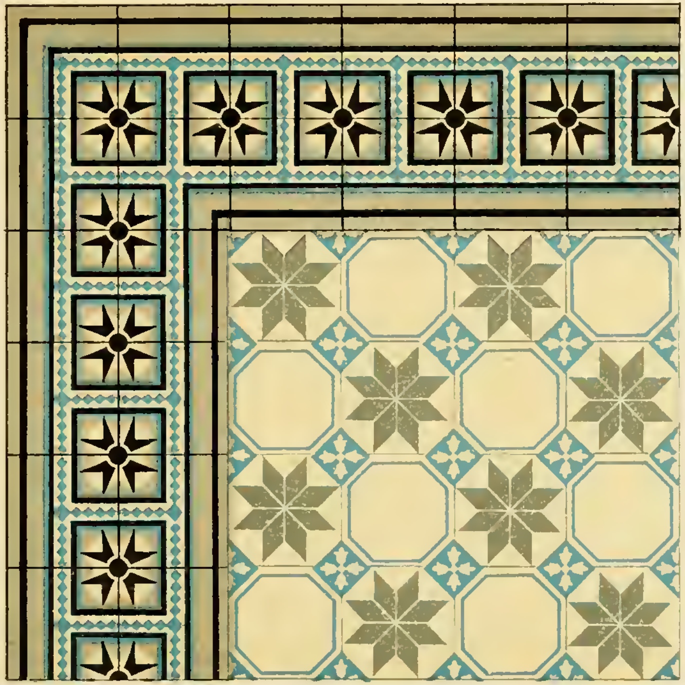
F. N° 4 B. N° 16 F. N° 4 Fond N° 43



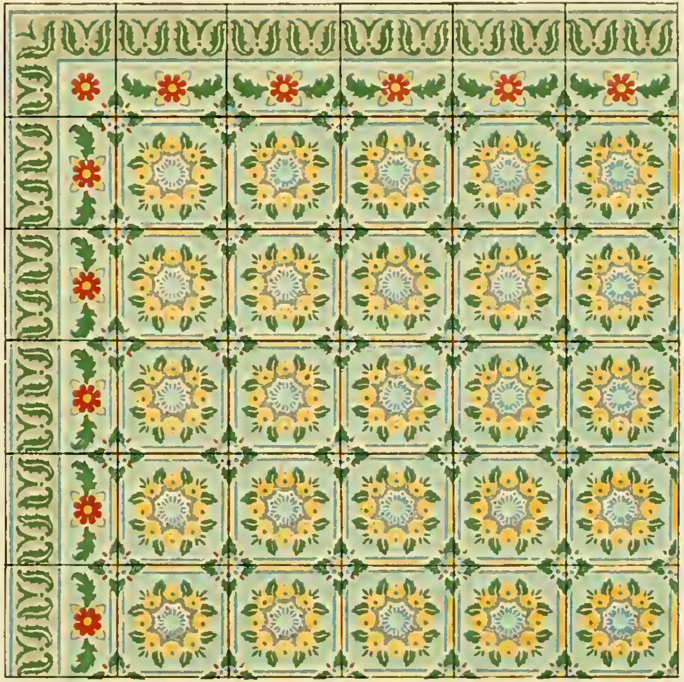
Bordure N° 39 Fond N° 44



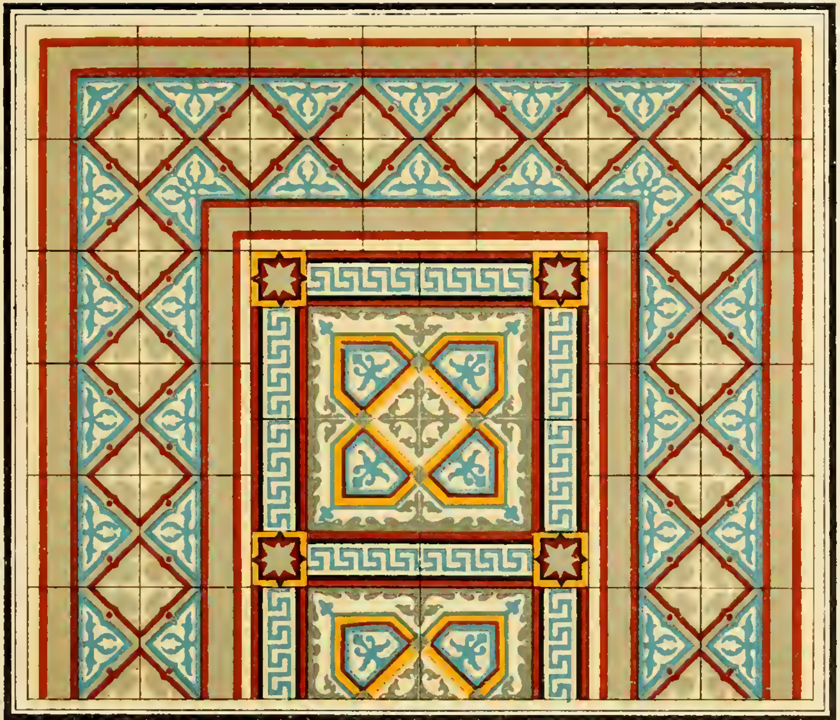
Bordure N° 48 Fond N° 46



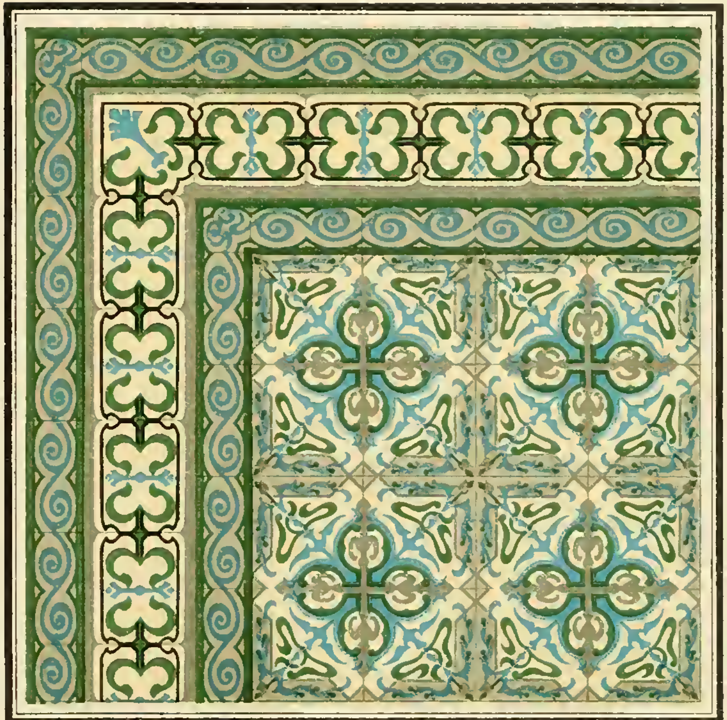
Bordure N° 29A Fond N° 47 octogone



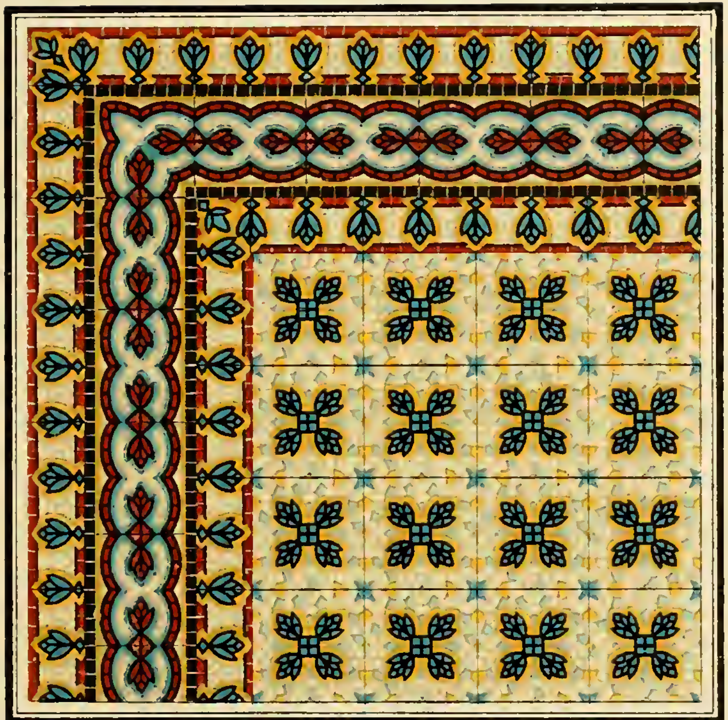
Bord. N° 48 Fond N° 49



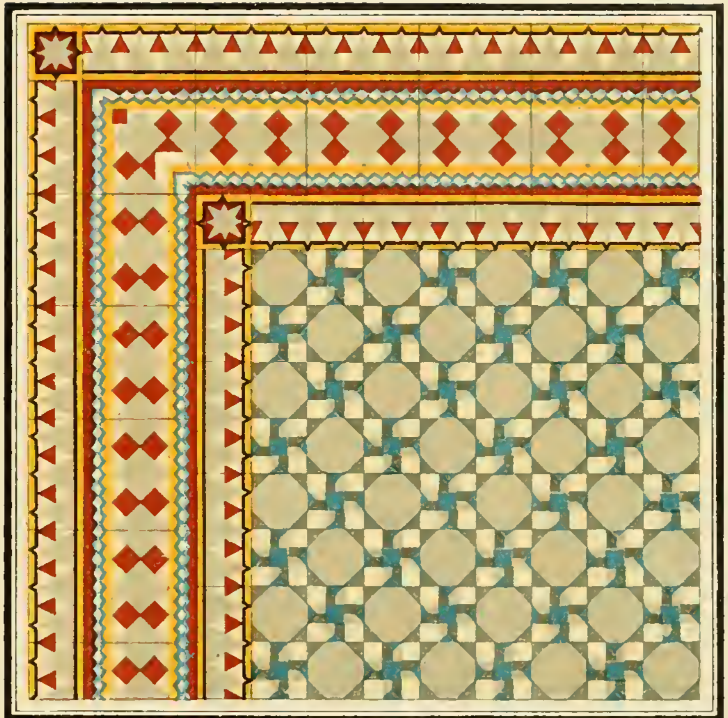
Bordure Nº 34 Vestibule Nº 50 Bordure Nº 34



F. Nº 52 B. Nº 53 F. Nº 52 Fond Nº 51



F. Nº 56 B. Nº 55 F. Nº 56 Fond Nº 54



F. Nº 58 B. Nº 59 F. Nº 58 Fond Nº 57